27 mars 2007 **07.131**

Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP) région Neuchâtel

Salaires du personnel de la santé. Honorez la parole donnée!

Les soussigné-es demandent au Grand Conseil que le canton alloue des ressources supplémentaires en faveur du personnel soumis aux conventions collectives de travail CCT Santé 21, afin que le salaire brut 2007, indexé à l'évolution du coût de la vie, des collaboratrices et collaborateurs de la santé ne subisse aucune diminution par rapport au salaire brut de 2006.

Motivation

En 2002, le Conseil d'Etat avait promis au personnel des futures conventions collectives de travail (CCT Santé 21) une enveloppe de 10 millions de francs. Cette promesse n'a toujours pas été respectée au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique salariale (janvier 2007). Cela implique:

– que les salaires versés sous l'ancien régime n'ont pas pu être garantis;

– qu'aucune revalorisation salariale n'a eu lieu;

– qu'un très grand nombre d'employés subit une perte salariale significative;

– que l'introduction de la nouvelle collocation discrimine des employés assumant une fonction identique dans différentes institutions.

Les présents signataires invitent le Grand Conseil à débloquer les fonds nécessaires.

L'urgence est demandée.

Premier signataire: Michel Zaslawsky, Quai Philippe-Godet 2, 2000 Neuchâtel.
Motion populaire munie de 3147 signatures, sous réserve de vérification.